

RELEVÉ DE DECISION DU PRE- BUREAU DE LA CLE DU 10 JUIN 2014

*Doc. établi par le
Secrétariat de la CLE*

PREAMBULE

Le présent bureau de CLE est la première réunion organisée après les élections municipales de mars 2014. Les élections ont amené un renouvellement d'une partie des membres du collège des « représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux » et la désignation de l'ensemble des nouveaux représentants n'ayant pas encore été réalisée, ce bureau entre dans une configuration « pré-bureau » en attendant que l'arrêté préfectoral de composition soit actualisé.

Le Président a proposé, à l'occasion d'un tour de table, que les membres s'expriment sur le jour de tenue des réunions du bureau. Au final, il a été retenu le maintien des réunions du bureau le mardi de 17h à 19h30.

Dans ces conditions, il a été confirmé la date du prochain bureau de CLE :

- **Le mardi 1^{er} juillet à 17 h dans les locaux du SIGREDA à Vif**

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Point d'information sur le SAGE Drac Romanche

Le Président a réalisé principalement pour les nouveaux représentants présents :

- une présentation du territoire et de ses enjeux
- une présentation du rôle de la CLE créée depuis 2002
- un historique sur l'adoption du SAGE en 2007 et la mise en place des contrats de rivière sur le Drac et la Romanche pour participer à la mise en œuvre des préconisations du SAGE.

Le Président est revenu sur le contexte de la création de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac en lien avec le projet « phare » du SAGE qui consiste à rétablir la continuité hydraulique du Drac entre le barrage de Notre Dame de Commiers et la confluence avec la Romanche.

Une étude portée par la CLE avait dès lors mis en évidence que l'outil RNR était le plus adapté pour s'engager collectivement dans une réflexion afin de sécuriser l'accès au Drac et d'accompagner le projet de remise en eau du Drac porté par la

CLE. Ainsi, la proposition de création d'une réserve a été faite au Préfet Albert Dupuy par la CLE, Didier MIGAUD (pour la METRO) et Raymond AVRILLIER (pour la Ville de Grenoble).

Le SAGE est entré en révision pour mise en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et mise en compatibilité avec le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Il a été décidé de mener cette révision en interne.

Concernant l'actualisation des règles de fonctionnement de la CLE, il sera nécessaire de les réviser car le précédent règlement intérieur avait été adopté le 15 avril 2003.

2. Point d'avancement sur le projet de remise en eau du Drac

Le secrétariat de la CLE a rappelé le contexte et la volonté des acteurs de parvenir collectivement à la remise en eau du Drac aval (entre le barrage de Notre Dame de Commiers et la confluence avec la Romanche).

Les objectifs ont été inscrits comme un enjeu prioritaire du SAGE en veillant à garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau utilisée pour alimenter grenoblois en eau potable :

- Objectif 23 : Améliorer le potentiel écologique et piscicole sur le Drac Aval en restaurant la continuité hydraulique du Drac et maîtrisant la fréquentation (la déclinaison de cet objectif a amené à la création de la RNR des Isles du Drac)
- Objectif 12 : Garantir les conditions hydrauliques nécessaires à l'alimentation pérenne des nappes exploitées ou destinées à l'AEP notamment en conciliant avec l'usage hydroélectrique
- Objectif 13 : Préserver les périmètres de protections de l'AEP de l'urbanisation, etc...

Face aux différentes interrogations sur l'éventuel impact de la remise en eau sur la qualité des eaux pompées au niveau du puits des Molots de la Ville de Grenoble, il a été décidé d'un commun accord en 2012 d'engager l'élaboration d'un protocole d'essais pour réaliser un test « grandeur nature », pendant une durée de 6 mois, permettant de comparer la situation avant et après la remise en eau du Drac.

Le protocole a été adopté fin 2013 par l'ensemble des parties prenantes (Ville de Grenoble, SPL Eau de Grenoble, Région, Agence de l'Eau, SIGREDA, CLE, Préfet, etc.). Ce protocole d'essais dont le coût est estimé à près de 972 000 € TTC se décline en 3 phases :

- phase 1 : mise en place des instruments nécessaires à la réalisation des essais (piézomètres, etc.) ;
- phase 2 : « test à blanc » dans les conditions actuelles pour qualifier « l'état zéro » ;
- phase 3 : essais « grandeur nature » avec comparaison des résultats obtenus par rapport au « test à blanc ».

La mise en œuvre de ce protocole vient de débuter avec le lancement des 1^{er} marchés publics prévus à la phase 1. Le planning d'exécution est le suivant :

- phase 1 : en cours jusqu'à février 2015
- phase 2 : de mars à septembre 2015
- phase 3 : d'octobre 2015 à juin 2016.

La Ville de Grenoble a fait part de l'état de ses réflexions au sujet du puits des Molots (PR4). En raison des travaux hydrauliques pour protéger le puits contre les crues du Drac, la construction d'un nouveau puits pourrait être envisagée. La poursuite de cette réflexion et sa mise en œuvre pourraient revenir à la METRO avec le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2015.

La FRAPNA fait part de son interrogation sur la suite de la démarche dans le cas où les résultats des essais seraient impactant tout en rappelant le contexte légal de la remise en eau du Drac. En effet, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (30 décembre 2006) impose à tout ouvrage transversal dans le lit mineur d'un cours (seuils et barrages) de laisser dans le cours d'eau à l'aval, un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes à compter du 1^{er} janvier 2014. Le débit attendu sur le Drac serait donc celui fixé dans le cadre du projet de remise en eau soit 5,5 m3/s.

3. Les projets retenus pour l'appel à projets 2014 de la convention CLE / EDF

Le Secrétariat de la CLE a réalisé un rappel des objectifs et les résultats obtenus avec la 1^{ère} convention CLE / EDF (2011 à 2013). Une nouvelle convention a été signée en fin d'année 2013 pour 2 ans (2014 et 2015) avec la mise à disposition de 250 k€ par an pour les acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'appel à projets 2014, 35 dossiers ont été déposés et le bureau exécutif a finalement décidé de retenir 20 projets dans les conditions suivantes.

Hors projet de remise en eau du Drac, 215 k€ ont été attribués avec 13 projets sur le Drac pour 121 k€ et 7 projets sur la Romanche pour 94 k€.

4. Avis « Eau et Aménagement du territoire » sur le projet de restructuration du domaine skiable du Chazelet à La Grave

En préambule de cet avis, le Secrétariat a rappelé la procédure de traitement des avis « eau et aménagement » qui avait été légèrement modifiée en fin d'année 2013, en lien avec la procédure de révision du SAGE qui va mobiliser le secrétariat de la CLE pendant 1 an. Ainsi, le bureau avait décidé que pour les dossiers à « faible enjeu » (tel que les dossiers de renouvellement d'autorisation), seul un avis technique serait rendu sans présentation et délibération du bureau sauf avis contraire des membres du Bureau.

Les membres du bureau ont confirmé ce principe mais ont demandé à ce être bien informés des avis reçus ou des avis rendus (site internet, mails ou information en bureau).

Ainsi, il a été validé que le Secrétariat de la CLE proposerait directement à la signature du Président les avis pour :

- Renouvellement d'autorisation d'exploiter l'aménagement hydroélectrique de Saint Guillaume ;
- Renouvellement d'autorisation d'exploiter l'aménagement hydroélectrique de Saint Pierre de Mésage.

Les projets de restructuration du domaine skiable du Chazelet et les différentes mesures envisagées pour préserver la ressource en eau et des milieux aquatiques ont été présentés par :

- Philippe SIONNET, élu à La Grave et représentant du Syndicat Mixte des Stations Villages de la Haute Romanche ;
- Julie Dumas technicienne au Syndicat Mixte des Stations Villages de la Haute Romanche qui a rappelé le soutien du Conseil Général 05 pour moderniser les infrastructures des petites stations de ski des Hautes Alpes ;
- Grégory BOUILLET de la régie d'exploitation du domaine skiable ;
- Simon GABOLD de MDP Consulting, maître d'œuvre du projet.

Jean Pierre SEVREZ (Maire de La Grave) et Xavier CRET (Président du Syndicat Mixte des Stations Villages de la Haute Romanche) se sont excusés.

Le programme de restructuration du domaine skiable répond à 3 objectifs :

- améliorer l'accueil des skieurs, notamment débutants, en créant un véritable front de neige ainsi qu'un seul pôle d'accueil et de services (création d'un bâtiment, aménagement d'une piste de luge, entretien du réseau d'enneigeurs) ;
- proposer un itinéraire accessible aux débutants sur tout le linéaire du télésiège du Signal afin d'optimiser sa fréquentation et de le rendre plus attractif (création d'un nouveau télésiège, déplacement de 2 fils de neige existants, la reprise et la création de pistes de liaison pour faciliter la pratique du ski pour les débutants) ;
- limiter l'impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Par rapport aux zones humides, le projet a été conçu pour éviter de détériorer les zones humides même si 1,16 ha devraient être impactés. Pour ces surfaces impactées par les aménagements, le pétitionnaire propose « une remise en état » grâce à l'utilisation de plusieurs solutions « innovantes » :

- technique de l'étrépage qui vise à décaisser et exporter le sol sur 10 à 20 cm d'épaisseur et permettre ainsi une opération de restauration/renaturation des milieux ;
- tranchées de drainage en amont pour alimenter la zone humide ;
- remblais avec des moraines argileuses qui vont permettre de favoriser la création d'une zone humide.

A titre de mesures compensatoires, le Syndicat Mixte envisage également :

- l'abandon d'un projet de retenue pour la neige de culture ;
- la transformation d'une petite retenue en mare naturelle ;
- la mise en place d'un suivi des zones humides restaurées.

Suite à cette présentation et sur la base de la proposition d'avis transmis, un débat a eu lieu sur le respect des préconisations du SDAGE qui fixe une compensation à hauteur de 200 % pour les zones humides détruites. Dans le cas présent, le projet ne prévoit pas une destruction mais une restauration immédiate de même équivalence écologique des surfaces impactées grâce à l'utilisation de techniques « innovantes ». De plus, il a été souligné les engagements complémentaires pris le Syndicat et la Commune de La Grave.

Le bureau de la CLE prend acte de la volonté du pétitionnaire de mettre en œuvre des techniques innovantes pour restaurer les zones humides susceptibles d'être impactées. Il existe peu de retour d'expérience c'est pourquoi le bureau de la CLE souhaite suivre cette démarche.

Suite au débat, les membres ont donné un avis favorable avec recommandations.

Prennent part au vote : 7 collectivités (C. Galvin, C. Zucchetti, G. Strappazon, J-C. Vayr, L. Puissat, J-F. Trossero, A. Viallet), 4 usagers (M. Arnaud, B. Kurzawa, R. Javellas, Paul Pouillet), 2 représentants de l'Etat (D. Trautmann, J. Lionet)

L'avis est voté avec 10 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (J. Lionet, D. Trautmann, R. Javellas).